



Refus de signer compromis de vente

Par **titusa**, le **23/04/2008** à **09:23**

je veux acheter la maison de ma grand mere elle a une moitier indivise en pleine propriete et une moitier indivise en usufruit
c 3 soeur ont une moitier indivise en nue propriete
ma grand mere ainsi que 1 de c soeur veulent me vendre leur part mais pas les 2 autre qui stime que le prix de vente n'est pas assez elever
j'ai fait expertiser la maison (a mes frais) 2 fois et les 2 expert s'ont d'accord sur le prix de 100 000 euros j'ai deja effectuer des traveaux dans cette maison et je veux vraiment l'acheter
mes question s'ont

- ai je le droit d'acheter en premier temps la part de ma grand mere et de sa soeur
- les 2 autre peuvent elle vraiment s'opposer au prix et me demander un autre expert qui reste aussi a ma charge

merci d'avance

Par **Thierry Nicolaidès**, le **29/04/2008** à **18:41**

le principe est que nul n'est tenu de rester dans l'indivision .

si vous achetez la part de votre grand mère vous serez en indivision avec ses soeurs qui peuvent refuser de vous vendre .Il faudra alors aller en justice pour sortir de l'indivision (vente sur licitation)

Ne vous aventurez pas dans cette galère et négociez avant . cela vous coutera moins cher.

Cordialement

Thierry Nicolaidès